



République Française

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION  
DE FONCTION(S) ET DE SIGNATURE  
A LA 5<sup>è</sup> ADJOINTE  
Madame Edith ABDESLAM  
Urbanisme, aux travaux  
et à la qualité du cadre de vie**

**Le Maire de la Commune de Lion-sur-Mer,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Edith ABDESLAM en qualité de cinquième adjointe au maire,

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et afin de permettre une parfaite continuité du service public, il convient que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégations de fonctions et de signature est donnée à Madame Edith ABDESLAM, 5<sup>e</sup> Adjointe, dans les domaines suivants :

Suivi de l'urbanisme réglementaire : PLU, PLUI, autorisations d'urbanisme, lien avec les documents supra-communaux.

Suivi des autorisations d'urbanisme : instruction (en lien avec les services/instructeur), préparation des décisions, rendez-vous avec les pétitionnaires, information pédagogique des habitants.

Pilotage des projets d'aménagement : voirie, espaces publics, bâtiments communaux.

Elaboration, mise en œuvre et suivi du plan pluriannuel d'investissement (voirie, accessibilité, éclairage, sécurité).

Mise en œuvre du Programme Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (PAVE)

Suivi des grands projets structurants : front de mer, espace Trianon, OAP Paul Doumer, aménagements urbains.

Cadre de vie : propreté, qualité des espaces publics, mobilier urbain, petits aménagements du quotidien, embellissement de la commune, participation des habitants aux projets (concertations de quartier).

Organisation et suivi des circulations et du stationnement, notamment en lien avec les enjeux de sécurité et de saisonnalité.

Intégration des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements : végétalisation, désimperméabilisation.

Suivi des mobilités et relations avec les partenaires (Twisto, Caen la mer).

Sécurité : Suivi et signature des arrêtés municipaux (stationnement, circulation, occupation du domaine public),

Participation aux commissions de sécurité et d'accessibilité, suivi des ERP.

Coordination avec les acteurs institutionnels (CU, SDEC, services de l'État).

Relations avec les bailleurs, promoteurs, architectes, commerçants et riverains sur les projets structurants, organisation de réunions de présentation et de concertation.

Interlocuteur des associations œuvrant dans son périmètre dont instruction des demandes de subvention.

**Article 2 :**

La présente délégation est donnée sous la responsabilité et la surveillance de Madame le Maire à Madame Edith ABDESLAM et elle est révocable à tout moment.

La signature de Madame Edith ABDESLAM sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonctions et de signature, devra être précédée de la mention : « Pour le Maire, par délégation ».

Madame Edith ABDESLAM rend compte, sans délai, à Madame le Maire de toutes les décisions prises et tous les actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

**Article 3 :**

L'intéressée a commencé effectivement à exercer ses fonctions le 27 mars.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados, Monsieur le Trésorier Municipal et l'intéressée.

Fait à Lion-sur-mer, le 27 mars 2026

Le Maire,  
Magali SAINT

  
  
Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20260327-ARR-27-3-26-8-AI  
Date de télétransmission : 27/03/2026  
Date de réception préfecture : 27/03/2026